DÉLIBÉRATION N°CP 2021-376
DU 22 SEPTEMBRE 2021

AFFECTATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU LIVRE ET DE L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE - QUATRIÈME AFFECTATION POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-61 du 10 mars 2017 : pour une politique du livre plus ambitieuse et plus inclusive ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU La délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 relative à l'aménagement culturel en Île-de-France (première affectation pour 2018) ;

VU la délibération n° CP 2019-399 du 18 septembre 2019 relative aux affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France (quatrième affectation pour l'année 2019) ;

VU la délibération n° CP 2019-530 du 20 novembre 2019 relative aux affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France (cinquième affectation pour l'année 2019) ;

VU la délibération n° CP 2020-143 du 4 mars 2020 relative aux affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France (première affectation pour l'année 2020) ;

VU la délibération n° CP 2020–312 du 1er juillet 2020 relative aux affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France (troisième affectation pour l'année 2020) ;

VU la délibération n° CP 2020-409 du 23 septembre 2020 relative aux affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France (quatrième affectation pour l'année 2020) ;

VU la délibération n° CP 2020-438 du 18 novembre 2020 relative au soutien aux cafés musicaux et culturels ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2021-285 du 22 juillet 2021 relative aux affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Île-de-France (troisième affectation pour l'année 2021) ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-376 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Subventions aux acteurs du livre (fonctionnement)

Décide de participer, au titre de la politique régionale du livre, au financement des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **58 000 €** en autorisations d'engagement.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par la délibération n° CP 2019-530 du 20 novembre 2019 susvisée, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **58 000 €,** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 (131008) « Aide au livre et à la lecture », action 13100801 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2021.

Article 2 : Soutien à la création et à la diffusion numérique (investissement)

Décide de participer, au titre de la politique régionale du livre, au financement du projet détaillé en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **53 866 €** en autorisations de programme.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme aux conventions type adoptées par la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 susvisée, et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **53 866 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-007 (131007) « Soutien à la création et à la diffusion numériques », action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2021.

Article 3 : Subventions au titre des aides à la librairie et des projets des professionnels de la chaine du livre (investissement)

Décide de participer, au titre de la politique régionale du livre, au financement du projet détaillé en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **150 000 €** en autorisations de programme.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de la convention conforme à la convention type adoptée par la délibération n° CP 2021-285 du 20 juillet 2021 susvisée modifiée, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **150 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la culture », action 13101501 « Fonds d'investissement pour la culture » du budget 2021.

Article 4 : Correctif d'une erreur matérielle : Plaine Commune – avenant 1 (CP mars 2020)

Modifie les dates prévisionnelles de réalisation du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération N°CP2020-143 du 4 mars 2020 susvisée à l'EPCI « Plaine Commune » (dossier 19009791) au titre de l'aide à l'investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels.

Approuve la fiche projet modifiée et l'avenant n°1 à la convention entre l'EPCI « Plaine Commune » et la région Île-de-France figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de cet avenant et autorise la présidente du Conseil régional à le signer.

Article 5 : Correctif d'une erreur matérielle : Comme un roman, L'infinie comédie, Premier parallèle, Macula (CP juillet 2021)

Modifie le nombre de stagiaires à recruter pour le versement des subventions attribuées par délibération N°CP2021-285 du 22 juillet 2021 susvisée aux bénéficiaires suivants : « Comme un roman » (dossier 21005875) et « L'infinie comédie (dossier 21005877) au titre de l'aide à la librairie indépendante – Investissement « Macula » (dossier 21005716) et « premier parallèle » (dossier 21002246 au titre de l'aide aux projets des professionnels de la chaine du livre (fonctionnement)

Approuve les fiches projet modifiées figurant en annexe 3 de la présente délibération.

Article 6 : Démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions en fonctionnement, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 1 à la délibération, par dérogation prévue à l'alinéa 3 article 29 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions en investissement, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 1 à la délibération, par dérogation prévue à l'alinéa 3 article 17 du règlement

budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1120326-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Fiches projets

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008695 - GENNEVILLIERS - MISE EN RESEAU INFORMATIQUE - LIVRE 2021

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-312-204141-131007-300
Action : 13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	79 556,00 € HT	30,00 %	23 866,00 €
		Montant total de la subvention	23 866,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GENNEVILLIERS MAIRIE
Adresse administrative : 177 AVENUE GABRIEL P RI
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrice LECLERC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : mise en réseau informatique des bibliothèques du territoire

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le réseau des trois médiathèques de la ville souhaite opérer une migration vers un nouveau système intégrant le SIGB (système de gestion des bibliothèques) ainsi que développer un nouveau portail documentaire commun. L'acquisition de matériel informatique (ordinateurs pour la consultation) viendra compléter le projet afin d'optimiser le service au public.
Le réseau des médiathèques de Gennevilliers est composé de trois médiathèques (7508 usagers en 2019 soit 16,3 % de la population, et environ 138 000 prêts) :
- médiathèque centrale François-Rabelais 2960 m²
- médiathèque de quartier Robert Doisneau, 570 m²
- médiathèque de quartier André Malraux, 774 m²

Le fonctionnement en réseau se traduit par des moyens mutualisés : équipe et budgets communs, progiciels uniques, programmation culturelle et communication centralisées, carte unique et catalogue commun facilitant l'accès aux trois médiathèques. Cette mise à niveau permettra aux équipes des médiathèques de travailler sur des outils plus opérationnels et de développer la qualité de l'offre au public.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût prévisionnel du projet est estimé à 89 066 €. La base subventionnable retenue, correspondant au coût de l'opération hors coûts du matériel informatique dédié au personnel, d'abonnement et de maintenance, s'élève à 79 556 €. Une subvention d'un montant de 23 866 € est proposée, soit 30% du montant subventionnable.

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SIGB et portail	62 555,00	70,23%
Maintenances et abonnement	4 395,00	4,93%
Matériel informatique	17 001,00	19,09%
Matériel informatique dédié au personnel	5 115,00	5,74%
Total	89 066,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	26 720,00	30,00%
Région	23 866,00	26,80%
Commune	38 480,00	43,20%
Total	89 066,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008696 - PARIS VALLEE DE LA MARNE - SIGB ET PORTAIL - LIVRE 2021

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-312-204141-131007-300
Action : 13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	100 000,00 € HT	30,00 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS VALLEE DE LA MARNE
Adresse administrative : 5 COURS DE L'ARCHE GUEDON
77207 TORCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur GUILLAUME LELAY FELZINE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : projet SIGB-portails 2021

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 septembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'agglomération porte un projet de structuration du projet de 14 médiathèques du réseau (12 communes) via l'acquisition d'un SIGB et la mise en place d'un portail unique. Ce volet fait partie d'un projet de modernisation qui comprend plusieurs phases qui se dépoieront de 2021 à 2024.

Le réseau des médiathèques étant le fruit de la fusion de trois anciens réseaux de lecture publique (2016), li intègre aujourd'hui trois SIGB (systèmes ntégrés de gestion des bibliothèques) et trois portails différents pour les publics. Afin de poursuivre la structuration du réseau, il apparaît aujourd'hui indispensable d'adopter un SIGB et de créer un portail commun à toutes les médiathèques du réseau. L'objectif est de rendre plus lisible et cohérente l'offre de services et la communication du réseau des médiathèques, de favoriser les pratiques communes et la mutualisation, de favoriser la circulation des collections à l'échelle du territoire et le déploiement de l'offre de ressources numériques.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût prévisionnel du projet est estimé à 125 000 € HT. La base subventionnable retenue, correspondant au coût du projet hors frais d'hébergement et de maintenance, s'élève à 100 000 €. Une subvention d'un montant de 30 000 € est proposée, soit 30% du montant subventionnable.

Localisation géographique :

- CA PARIS VALLEE DE LA MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SIGB et portail	100 000,00	80,00%
Hébergement et maintenance	25 000,00	20,00%
Total	125 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	62 500,00	50,00%
Région	30 000,00	24,00%
CA Paris Vallée de la Marne	32 500,00	26,00%
Total	125 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21005646 - LA BICYCLETTE BLEUE - 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	60 000,00 € HT	33,33 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRAIRIE LA BICYCLETTE BLEUE
Adresse administrative : 31 RUE DES MARONITES
75020 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame CAMILLE DEFORGES, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : constitution du fonds, de la réalisation de travaux et d'achats de mobilier

Dates prévisionnelles : 12 mai 2021 - 12 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Située près de la porte de Bagnolet, dans un quartier en réaménagement, la librairie La Bicyclette Bleue sera une librairie généraliste. D'une surface de 65 m2, elle proposera une offre de 6 à 7 000 références. Elle poursuit l'ambition d'être un commerce dynamique et accueillant, capable de créer de passerelles entre les personnes et les livres, que ce soit par le conseil, l'animation des rayons, la réalisation de vitrines thématiques, que par l'organisation d'événements, de rencontres et d'articulation avec le tissu culturel et associatif du quartier. La librairie comprendra un espace café.

Dans le cadre de la création de la librairie, la gérante procède à la constitution du fonds et à la réalisation de travaux et achats de mobilier.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	30 000,00	50,00%
Mobilier	30 000,00	50,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	40 000,00	66,67%
Région Ile-de-France	20 000,00	33,33%
Total	60 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008546 - ANAGRAMME - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	98 000,00 € HT	30,61 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANAGRAMME
Adresse administrative : 110 GRANDE RUE
92310 SEVRES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame Pascale BRAGARD, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de travaux et achats de mobilier dans le cadre du déménagement de la librairie

Dates prévisionnelles : 30 juillet 2021 - 30 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Située à Sèvres, Anagramme est une librairie généraliste qui propose une offre riche en littérature et jeunesse.

Aujourd'hui, la librairie déménage pour un local plus grand tout près de l'ancien afin d'agrandir sa surface commerciale. Avec ce déménagement, la librairie envisage de continuer à fidéliser de nouveaux lecteurs et d'organiser un programme de rencontres avec des auteurs.

Dans le cadre du déménagement de la librairie, la gérante procède à la réalisation de travaux (électricité, plomberie, placo, faux plafonds avec éclairages, pose d'un parquet) et à des achats de mobilier.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	66 000,00	67,35%
Mobilier	32 000,00	32,65%
Total	98 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	33 000,00	33,67%
Centre National du livre (S)	35 000,00	35,71%
Région Ile-de-France	30 000,00	30,61%
Total	98 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008641 - L'ART INVISIBLE - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	50 000,00 € HT	20,00 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BD DELAMBRE
Adresse administrative : 20 RUE DELAMBRE
75014 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur THOMAS DELAUTRE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : constitution du fonds dans le cadre de la création de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 1 août 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :
Située dans le quartier de Montparnasse, à proximité du cinéma Les 7 Parnassiens, L'Art Invisible sera une librairie de quartier spécialisée en romans graphiques. Le gérant prévoit de proposer une offre de qualité de 10 000 références et d'organiser des dédicaces et desrencontres avec les auteurs.
A travers l'offre proposée, il prévoit de mettre en valeur la production artistique de 3 continents différents, l'Europe, l'Amérique et l'Asie, à travers 6 grandes thématiques: romans graphiques, documentaires, patrimoine Francobelge, patrimoine Asie, patrimoine américain, jeunesse.

Dans le cadre de la création de la librairie, le gérant procède à la constitution du fonds.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	40 000,00	80,00%
Région Ile-de-France	10 000,00	20,00%
Total	50 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008643 - LES BEAUX TITRES - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	200 226,00 € HT	14,98 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL LE BARON PERCHE
Adresse administrative : 21 PL CHARRAS
92400 COURBEVOIE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur PATRICE VANNIER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : constitution du fonds et de la réalisation de travaux et achat de mobilier dans le cadre de la création de la librairie

Dates prévisionnelles : 14 mai 2021 - 1 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Située dans le quartier Bécon, la librairie Les Beaux Titres sera une librairie généraliste qui proposera 10 000 références sur 85m2 de surface de vente, avec en complément un peu de papeterie. Les rayons forts seront la littérature, la jeunesse, la bande dessinée. Elle prévoit de mettre en place un programme d'animations variées, notamment des rencontres, des lectures et des ateliers pour les enfants et de nouer des partenariats avec les établissements scolaires.

Le gérant procède à la constitution du fonds et à la réalisation de travaux et achat de mobilier dans le cadre de la création de la librairie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	80 569,00	40,24%
Travaux	72 517,00	36,22%
Mobilier et matériels	47 140,00	23,54%
Total	200 226,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	80 226,00	40,07%
Centre National du Livre (S)	25 000,00	12,49%
ADELC (A)	45 000,00	22,47%
DRAC (S)	20 000,00	9,99%
Région Ile-de-France	30 000,00	14,98%
Total	200 226,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008652 - LE LABO DES MOTS - LIBRAIRIE - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	66 027,00 € HT	30,29 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE LABO DES MOTS
Adresse administrative : 12 PLACE SAINT MENARD
91800 BRUNOY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur BARBEY STEPHANE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : la création de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 1 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Située à Brunoy, sur le principal axe commerçant, d'une surface de 85 m2, la librairie ouvrira ses portes en septembre. Elle proposera une offre en littérature, en littérature jeunes adultes, en sciences humaines, en bande dessinée, mangas, romans graphiques, en jeunesse, en sciences et techniques, en vie pratique, en documents et actualités et en beaux-arts.

Dans la cadre de la création, le gérant procède à la réalisation de travaux et achats de mobilier.

La création de la librairie bénéficie également du soutien de l'Adelc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BRUNOY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	33 247,00	50,35%
Mobilier	32 780,00	49,65%
Total	66 027,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	26 027,00	39,42%
DRAC (S)	20 000,00	30,29%
Région Ile-de-France	20 000,00	30,29%
Total	66 027,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008653 - FOLIES D'ENCRE - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	41 450,00 € HT	36,19 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA PRIMEUR DE LIRE FOLIES D ENCRE
Adresse administrative : 5 ALLEE MINO VENTURA
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur SAMUEL THOYER, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de travaux de rénovation dans le cadre d'un réaménagement de la libriaire

Dates prévisionnelles : 17 juin 2021 - 17 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Créée en 2010, située dans le centre, en face du marché, à proximité de l'hôtel de ville, de commerces et du cinéma, de la médiathèque et du théâtre, Folies d'encre est une librairie généraliste d'une surface de 70 m2 qui propose une offre riche en littérature, jeunesse et bande dessinée et a su constituer au fil des ans une clientèle fidèle.

Pour faire face à la fois à l'augmentation des ventes et des commandes clients et à la détérioration du mobilier, un réaménagement de la librairie est nécessaire. Les travaux consistent en la création d'une réserve, un renouvellement du mobilier, le changement de sol et des petits travaux d'électricité et de plomberie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	8 039,00	19,39%
Mobilier	33 411,00	80,61%
Total	41 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	26 450,00	63,81%
Région Ile-de-France	15 000,00	36,19%
Total	41 450,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21008670 - FOLIES D ENCRE LE RAINCY - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	96 873,00 € HT	25,81 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UN AUTRE MONDE FOLIES D ENCRE
Adresse administrative : 41 BD STRASBOURG
93600 AULNAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jacques-Etienne ULLY, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de travaux et achats de mobilier dans le cadre de la création de la librairie

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2021 - 15 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Située au centre-ville, d'une surface de 90m2, la librairie Folies d'encre du Raincy sera une librairie généraliste qui proposera une offre diversifiée et de qualité de 10 000 références.

Dans le cadre de la création de la librairie, le gérant procède à la réalisation de travaux et à des achats de mobilier. Les travaux consistent en des travaux de rénovation et de mise aux normes : revêtement du sol, peinture des murs, réfection des plafonds, éclairage LED, nouvelle vitrine et nouvelle enseigne.

La création de la librairie bénéficie du soutien de l'Adelc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- LE RAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	55 193,00	56,97%
Mobilier	41 680,00	43,03%
Total	96 873,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	58 873,00	60,77%
DRAC (A)	13 000,00	13,42%
Région Ile-de-France	25 000,00	25,81%
Total	96 873,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° EX058869 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - NUANCES DE NOIR, LE MOIS DU POLAR - LIVRE 2021

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)
Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-312-65734-131008-300
Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	20 000,00 € TTC	25,00 %	5 000,00 €
		Montant total de la subvention	5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Adresse administrative : 16 RUE DE PONTOISE
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Arnaud PERICARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de la manifestation Nuances de noir, le mois du polar

Dates prévisionnelles : 25 juin 2021 - 30 octobre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation de la manifestation implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Il est donc demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Créé en 2016, Nuances de noir est organisé par le réseau des médiathèques de Saint-Germain-en-Laye, avec la participation de plusieurs structures et équipements de la ville : le conservatoire Claude Debussy, la salle de concert La Clef, le club photo et pour la première fois cette année, le théâtre Alexandre Dumas.

Au programme : des expositions dans les deux médiathèques de la ville (médiathèque du Jardin des arts et Georges Sand), des rencontres-lectures avec les auteurs Patrick Raynal (Albin Michel), Caryl Ferey (Gallimard) et Marin Ledun (Gallimard), une lecture spectacle avec la compagnie Les livreurs, du théâtre et un atelier d'écriture spécial polar.

Les rencontres d'auteurs sont précédées d'une lecture d'un extrait du livre présenté, par les élèves du conservatoire.

La librairie Gibert de Saint-Germain-en-Laye est partenaire de la manifestation (achat d'ouvrages, à préciser).

Entre 1 100 et 1 200 personnes sont attendues. Une partie du public de la manifestation vient d'au-delà de la commune.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques (droits d'auteur, achat de spectacles, expositions ...)	16 400,00	82,00%
Dépenses techniques et logistiques (captation vidéo des rencontres, expos ...)	3 000,00	15,00%
Communication (affichage...)	600,00	3,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Conseil régional IdF	5 000,00	25,00%
Fonds propres	15 000,00	75,00%
Total	20 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° EX058528 - MAISON DES ÉCRIVAINS ÉTRANGERS ET DES TRADUCTEURS - RENCONTRES LITTERAIRES INTERNATIONALES - LIVRE 2021

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)
Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	49 000,00 € TTC	16,33 %	8 000,00 €
		Montant total de la subvention	8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES ECRIVAINS ET DES TRADUCTEURS
Adresse administrative : 1 BD RENE COTY
44602 SAINT NAZAIRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick BONNET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation de l'édition 2021 du volet francilien des rencontres littéraires internationales Meeting

Dates prévisionnelles : 30 mai 2021 - 30 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation de la manifestation implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Il est donc demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
La maison des écrivains étrangers et traducteurs (MEET) organise chaque année des rencontres littéraires internationales à Saint-Nazaire. Il y a 6 ans, elle a souhaité prolonger ces rencontres en Île-de-France, dans des lieux culturels, des librairies et des lycées franciliens. L'édition 2021 de ce volet francilien se déroulera du 22 au 25 novembre.

La programmation de cette année reprendra celle de l'édition 2020 qui n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire. Les rencontres auront pour thématique "La vie des langues". Elles interrogeront la question de l'évolution des langues, de leur fragilité, notamment à travers leur traduction. Les écrivains invités évoqueront l'histoire de leur propre langue, leur découverte des œuvres internationales à travers leur traduction et l'impact que cela a pu avoir sur leur langue d'écriture. Les deux littératures mises à l'honneur seront la norvégienne et la vietnamienne. Des rencontres sont prévues notamment à l'Inalco, à la Maison de la poésie, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, chez l'éditeur Riveneuve, et au lycée

international de Saint-Germain-en Laye (seul lycée francilen proposant une option norvégien).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques (droits d'auteur, interprètes...)	8 000,00	16,33%
Dépenses techniques et logistiques (transport, hébergement, restauration, mise en page, correction et relecture des éditions, modération des tables rondes...)	11 000,00	22,45%
Communication (conception et mise en page programmes, traductions, impressions...)	6 000,00	12,24%
Frais de structure (personnel etc.)	24 000,00	48,98%
Total	49 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CNL (S)	15 000,00	30,61%
Subvention Conseil régional IdF	8 000,00	16,33%
Subvention Ville de Saint-Nazaire (S)	3 000,00	6,12%
Subvention SOFIA (S)	10 000,00	20,41%
Fonds propres	13 000,00	26,53%
Total	49 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° EX058870 - MAISON DE LA CULTURE YIDDISH - SAISON CULTURELLE 2021-2022 - LIVRE 2022

Dispositif : Aide aux manifestations littéraires (n° 00000151)
Délibération Cadre : CR2017-61 du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux manifestations littéraires	150 000,00 € TTC	10,00 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MAISON DE LA CULTURE YIDDISH BIBLIOTHEQUE MEDEM PARIZER YIDISH TSENTER
Adresse administrative	:	29 RUE DU CHATEAU D'EAU 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur TAL HEVER-CHYBOWSKI, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : saison culturelle 2021-2022

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 août 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation de la saison culturelle de la Maison implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Il est donc demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Chaque année, la Maison de la culture yiddish (MCY) propose à un public le plus large possible, une programmation diverse, lui permettant de valoriser le fonds exceptionnel de sa bibliothèque et de faire découvrir ou approfondir la connaissance de la culture Yiddish.

La MCY rouvrira ses portes en septembre 2021, avec un week-end de lancement et l'inauguration dune grande exposition. Elle proposera ensuite tout au long de l'année, des rencontres en lien avec l'actualité littéraire, des conférences, des soirées musicales et du théâtre. Elle participera en novembre au salon L'Autre livre, ainsi qu'à plusieurs événements nationaux (Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Journées européennes de la culture et du patrimoine juifs, etc.).

La MCY organisera également, en complément de sa programmation culturelle, des séminaires de langue yiddish et des ateliers de conversation et traduction.

Environ 1 500 visiteurs sont attendus en présentiel et jusqu'à 10 000 en ligne, pour assister aux rencontres et conférences retransmises, la MCY ayant développé ce volet "à distance" suite à la crise sanitaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de service, matières et fournitures, autres...)	5 000,00	3,33%
Services externes (locations, entretien et réparation, assurance, documentation...)	25 000,00	16,67%
Autres services externes (rémunération intermédiaires et honoraires, publicité et publication, déplacements et missions...)	12 000,00	8,00%
Charges de personnel (rémunération, charges sociales...)	108 000,00	72,00%
Total	150 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention DRAC (S)	25 000,00	16,67%
Subvention délégation générale à la langue française et aux langues de France (S)	5 000,00	3,33%
Fondation du judaïsme français (S)	5 000,00	3,33%
Subvention Conseil régional IdF	15 000,00	10,00%
Subvention Ville de Paris (S)	15 000,00	10,00%
Fondations françaises (S)	10 000,00	6,67%
Dons, cotisations, legs, etc.	15 000,00	10,00%
Recettes propres	60 000,00	40,00%
Total	150 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21005711 - TALENTS HAUTS - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2021

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	41 386,00 € HT	36,24 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS TALENTS HAUTS
Adresse administrative : 8 RUE CHARLES PATHE
94300 VINCENNES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Laurence FARON, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : la publication d'une série de bandes dessinées Awa

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 1 juin 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la spécificité de l'activité d'éditeur, des dépenses doivent être engagées le 1er juin de façon à permettre la réalisation ultérieure du projet. Afin d'apporter une aide à la réalisation des livres et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnelle et dérogatoire doit ainsi être prise afin de permettre le versement de la subvention.

Description :
Créée en 2005, la maison d'édition Talents publie des livres pour la jeunesse (albums, contes, romans). Avec un rythme de publication de 25 titres par an, elle compte 380 titres à son catalogue.

Aujourd'hui, elle prévoit de publier une série de bandes dessinées "Awa" de Zelia Abadie et Gwenaëlle Dumont pour des enfants de 7 à 11 ans.
"La série met en scène un personnage de fille moderne, à la répartie décapante, qui sait faire une force de son métissage."

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures de bureau et d'entretien	960,00	2,32%
Droits d'auteurs	6 300,00	15,22%
Imprimeur, maquettiste, photograveur	16 126,00	38,96%
Autres services externes (Déplacements, réception, frais postaux et télécommunication, honoraires, publicité)	11 700,00	28,27%
Frais de personnel	6 300,00	15,22%
Total	41 386,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	26 386,00	63,76%
Région Ile-de-France	15 000,00	36,24%
Total	41 386,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-376

DOSSIER N° 21009025 - LIBRAIRES EN SEINE - ACTIONS DES GROUPEMENTS - LIVRE 2021

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	52 550,00 € TTC	28,54 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRAIRES EN SEINE
Adresse administrative : 7 PASSAGE D ARCOLE
92500 RUEIL-MALMAISON
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JULIE BACQUES, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation d'un programme d'actions

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 1 mars 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la date des actions mises en eouvre par l'association et de la nécessité d'engager les dépenses dès le 1er mars 2021, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire, en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, doit être prise afin de verser la subvention.

Description :
Créée en 2012, l'association Librairies en Seine a pour objet d'organiser des manifestations culturelles et de mettre en commun un certain nombre de moyens financiers, techniques et humains en vue de développer l'activité de chacun de ses membres et de promouvoir le livre et la librairie indépendante.

En 2021, elle prévoit de poursuivre et développer plusieurs actions :
- des ateliers numériques pour les particuliers, des actions de communication auprès des collectivités pour le kiosque numérique et un travail sur son animation. Le kiosque numérique permet à Libraires en Seine de vendre des livres numériques aux particuliers et aux collectivités.
- un Prix littéraire, prix des libraires et des lecteurs et une pré-étude sur son extension à d'autres librairies. La prochaine édition sera parrainée par Valentine Goby. La remise du Prix 2021 est prévue au parc nautique de l'île Monsieur à Saint-Cloud en juin.
- un livret Millésime présentant la première sélection du prix Libraires en Seine, édité à 1 200 exemplaires, remis aux clients des librairies, à des journalistes littéraires

- la création d'un concours d'écriture
- le développement des 2 prix jeunesse

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures de bureau	450,00	0,91%
Services externes (assurance, documentation, kiosque numérique, soirée littéraire, prix littéraire, livret millésime, ateliers de formation, plan média)	42 925,00	86,63%
Autres services externes (déplacements, missions, honoraires)	6 175,00	12,46%
Total	49 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	15 000,00	30,30%
Partcipants adhérents	11 500,00	23,23%
Hauts de Seine (A)	8 000,00	16,16%
Région Ile-de-France	15 000,00	30,30%
Total	49 500,00	100,00%

Annexe 2 : Correctif à la convention n°19009791

« AVENANT N°1 »
A LA CONVENTION N°19009791 CP2020-143 DU 4 mars 2020
AU TITRE DE L'AIDE : Investissement culturel – Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE DE VILLETANEUSE

N°CP 2021-376 (dossier n°19009791)

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-376 du 22 septembre 2021,
ci-après dénommée la « Région »
d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : PLAINE COMMUNE
dont le statut juridique est : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
dont le siège social est situé au : 21 AVENUE JULES RIMET 93200 SAINT DENIS
ayant pour représentant : Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président, ci-après dénommé « le bénéficiaire »
d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :
En vertu de la délibération n° CP2020-143 du 4 mars 2020 une subvention d'un montant maximum de 975 444 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à l'investissement culturel – construction, rénovation e aménagement de bâtiments culturels.
A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche projet, les indications relatives dates prévisionnelles du projet sont modifiés.
Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2021-376 du 22 septembre 2021 font l'objet du présent avenant.

Article 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP2020-143 du 4 mars 2020 et n° CP CP2021-376 du 22 septembre 2021, la Région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet Construction de la médiathèque de Villetaneuse tel que proposé dans la fiche projet n° 19009791.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 20% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 4 877 221 €, soit un montant maximum de subvention de 975 444 €. »

Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « Dates prévisionnelles » de la fiche projet est remplacé par les dispositions suivantes :

« Dates prévisionnelles » :

Dates prévisionnelles : 1er septembre 2019 - 31 mars 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dossier a été déposé en août 2019 et son passage en commission a

été fait en mars 2020. La construction de la médiathèque intervient dans le cadre d'un projet plus global de construction de logements qui constitue une opportunité pour implanter le futur équipement en utilisant les niveaux inférieurs. Le calendrier prévisionnel des travaux nécessite un démarrage avant la date de la décision. Compte tenu de l'urgence, en application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention.

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Article 4 : Obligations en matière d'éthique

Le Bénéficiaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement.

Toute autre source d'information type voie de presse pourra également être prise en compte par la Région.

Fait à Saint-Ouen, en 2 exemplaires originaux.

Le	**Le**.....
M. (*signature, qualité et cachet du bénéficiaire*)	Pour la présidente de la région Île-de-France

Commission permanente du 4 mars 2020 - CP2020-143
Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP2021-376

DOSSIER N° 19009791 - PLAINE COMMUNE - CONSTRUCTION DE MEDIATHEQUE VILLETANEUSE - LIVRE 2020

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)
Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 903-312-204142-131008-300
Action : 13100802- Construction et aménagement de médiathèques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	4 877 221,00 € HT	20,00 %	975 444,00 €
		Montant total de la subvention	975 444,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93218 SAINT DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunautaire
Représentant : Monsieur PATRICK BRAOUEZEC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : construction de la médiathèque de Villetaneuse

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2019 - 31 mars 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dossier a été déposé en août 2019 et son instruction a été reporté en 2020. La construction de la médiathèque intervient dans le cadre d'un projet plus global de construction de logements qui constitue une opportunité pour implanter le futur équipement en utilisant les niveaux inférieurs. Le calendrier prévisionnel des travaux nécessite un démarrage avant la date de la décision. Compte tenu de l'urgence, en application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant la notification de la subvention.

Description :
Par ce projet de construction d'une nouvelle médiathèque à Villetaneuse, la Communauté d'agglomération poursuit et finalise le maillage de son territoire et la mise à niveau du réseau de lecture publique.
La ville est actuellement dotée de deux équipements d'une surface de 400m2 et 200m2 dans lesquels se répartissent les 9 agents. Cette configuration et la surface des équipements actuels n'étant plus satisfaisante au vu des besoins de la population, le nouvel équipement de 1385m2 se substituera aux deux médiathèques actuelles (Renaudie au Nord et Fouchet au Sud). L'équipement occupera les deux niveaux inférieurs d'un bâtiment qui comprendra également des logements sociaux, sur un terrain situé en

face d'un arrêt du T8, à proximité d'un collège, de deux groupes scolaires et de l'Université Paris XIII.
Cette future médiathèque "troisième lieu" souhaite se positionner en tant que lieu social et fédérateur qui favorise le lien intergénérationnel.
Le projet vise à faire travailler ensemble un service municipal et un service territorial : ainsi, le nouveau bâtiment hébergera l'accueil municipal des adolescents, ce qui permettra de regrouper les équipes de la lecture publique et du service jeunesse.
De ce fait, l'accueil du public jeune et le lien avec leurs parents, constitue un axe fort du projet. Le futur bâtiment proposera un espace accueil/presse/cafétariat, un auditorium, des espaces d'ateliers collaboratifs, une cuisine pédagogique en plus des espaces dédiés aux collections (20 000 documents).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération s'élève à 5 182 162 euros HT. La base subventionnable de 4 877 221 euros HT correspond au coût des travaux sans les études ni l'assurance dommage ouvrage et avec un plafonnement du montant des honoraires MOE et MO à hauteur de 15% du coût des travaux. La subvention proposée à 975 444 € représente 20% de la base subventionnable.

Localisation géographique :

- VILLETANEUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux (sans VRD)	4 241 062,00	81,84%
Honoraires MOE et MO	820 000,00	15,82%
Etudes	28 000,00	0,54%
Assurance Dommage Ouvrage	93 000,00	1,79%
Total	5 182 062,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	975 444,00	18,82%
DRAC (A)	1 813 722,00	35,00%
ANRU (S)	770 550,00	14,87%
Plaine Commune	1 622 346,00	31,31%
Total	5 182 062,00	100,00%

Annexe 3 : Correctif erreur matérielle

Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP2021-285
Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP2021-376

DOSSIER N° 21005716 - MACULA - ACTIONS DES GROUPEMENTS - LIVRE 2021

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	55 000,00 € HT	27,27 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MACULA
Adresse administrative : 144 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE
75012 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame VERONIQUE YERSIN, GERANTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : projet : Le collectif Les désirables

Dates prévisionnelles : 20 juillet 2021 - 20 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Créées en 1980, les éditions Macula publient des ouvrages dans le domaine de l'histoire de l'art. Avec un rythme de publication de 8 titres par an, elles comptent aujourd'hui 103 titres à leur catalogue.

Avec un collectif d'éditeurs, Macula élabore un projet intitulé "Les Désirables" afin d'assurer la promotion des ouvrages publiés pendant la crise sanitaire auprès des librairies et des lecteurs. Dans ce cadre, la maison d'édition prévoit plusieurs actions:
- des rencontres thématiques en librairies avec plusieurs éditeurs, parfois en présence d'auteurs
- la participation à des salons du livre, par exemple, Salon Genève, festival du livre dans la Creuse
- la réalisation de supports de communication (création d'un site internet, calendrier papier présentant la démarche, la liste des ouvrages et les sites internet des éditeurs, vidéos de 2 minutes avec des auteurs, comédiens, musiciens) et d'objets promotionnels (autocollants, bandeaux, affiches, carnets de note, etc)

Le collectif d'éditeurs rassemble les éditions Anamosa, L'Arche, La Braconnière, B42, Créaphys, Héros-Limite, Hors d'atteinte, Lux, Macula, la Peuplade, Le Point du Jour, L'Ogre, Tusitala, Le Typhon, Ypsilon et 34 librairies françaises, suisses, belges et canadiennes

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (calendrier, identité visuelle, bandeaux, marque-pages, objets promotionnels)	6 700,00	12,18%
Services externes (site, déplacements, rémunérations des auteurs, participation à des salons et capsules publicitaires)	27 000,00	49,09%
Autres services externes (réservation café presse, rencontres, réceptions et frais d'envoi)	11 200,00	20,36%
Frais de personnel	10 100,00	18,36%
Total	55 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	10 000,00	18,18%
CNL (S)	5 000,00	9,09%
Région Grand Est (S)	5 000,00	9,09%
Drac Grand Est (S)	6 000,00	10,91%
Drac Ile-de-France (S)	5 000,00	9,09%
Pro Helvetia Suisse (S)	1 000,00	1,82%
Fédération Wallonie Bruxelles (S)	1 000,00	1,82%
Participation éditeurs	7 000,00	12,73%
Région Ile-de-France	15 000,00	27,27%
Total	55 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP2021-285
Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP2021-376

DOSSIER N° 21005875 - COMME UN ROMAN - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	170 000,00 € HT	8,82 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMME UN ROMAN
Adresse administrative : 39 RUE DE BRETAGNE
75003 PARIS 3
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur XAVIER MONI, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation de travaux et achat de mobilier dans le cadre du réaménagement de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 février 2021 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Créée en 2001, Comme un roman est une librairie généraliste de quartier, d'une surface de 150 m2 qui se déploie sur 2 niveaux et propose 25 000 références à sa clientèle. Depuis sa création, la librairie se conçoit comme un espace de rencontres, accueillant une vingtaine d'auteurs par an, organisant des clubs lecture avec des jeunes lecteurs, participant à des rencontres avec la bibliothèque Marguerite Audoux, tissant des partenariats avec les associations de quartier.

L'anniversaire des 20 ans de la librairie est l'occasion pour la librairie de se réinventer, avec un projet de réaménagement. L'agrandissement de la surface de vente et le changement de mobilier permettront de compléter et renforcer l'offre de la librairie pour atteindre 26 000 références, en portant une attention toute particulière à la littérature, la jeunesse et les sciences humaines.

Le projet de réaménagement de la librairie consiste en:
- un renouvellement du mobilier

- une modification de la circulation dans le magasin
- une rénovation de la façade et des vitrines
- un accroissement de la surface de vente
- la réorganisation de l'offre en pôles plus cohérents
- la création d'un espace de pause pour l'équipe, de caisses ergonomiques, de deux zones de réception

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	70 000,00	41,18%
Mobilier	100 000,00	58,82%
Total	170 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	50 000,00	29,41%
Centre National du Livre (S)	90 000,00	52,94%
Ville de Paris (A)	15 000,00	8,82%
Région Ile-de-France	15 000,00	8,82%
Total	170 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP2021-285
Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP2021-376

DOSSIER N° 21002246 - PREMIER PARALLELE - PROJETS EDITORIAUX EXCEPTIONNELS - LIVRE 2021

Dispositif : Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement) (n° 00001030)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée par CP2020-409 du du 23/09/2020
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
Action : 13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre (fonctionnement)	79 369,00 € HT	25,20 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PREMIERE PARALLELE
Adresse administrative : 13 RUE DE VAUCOULEURS
75011 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame AMELIE PETIT, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une collection de livres petit format

Dates prévisionnelles : 30 mars 2021 - 30 mars 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la spécificité de l'activité d'éditeur, des achats de droits et des frais de traduction doivent être engagés le 30 mars 2021 de façon à permettre la réalisation ultérieure de projets. Afin d'apporter une aide à la création de la collection et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnelle et dérogatoire doit ainsi être prise afin de permettre le versement de la subvention.

Description :
Créées en 2015, les éditions Premier Parallèle publient des essais de sciences humaines et des récits. Avec un rythme de publication de 8 à 10 titres par an, elles comptent 44 titres à leur catalogue.

Aujourd'hui, elles envisagent de créer une collection de livres petit format, intitulée "Carnets parallèles", accueillant à la fois des rééditions poche du catalogue de la maison d'édition et des inédits. Avec cette collection, la maison d'édition entend faire circuler des idées complexes et œuvrer en faveur du débat et de la connaissance scientifique auprès d'un public moins amateur de sciences humaines.

Cette collection permet à la maison d'édition de faire vivre son fonds et répond aussi à la volonté de publier des textes courts et inédits qui entrent en cohérence avec les grands formats.

La maison d'édition prévoit de publier plusieurs titres, par exemple :
- Le Coureur et son ombre d'Olivier Haralambon (reprise poche)
- Comprendre les vaccins de Lise Barnéoud (inédit)
- Face aux bêtes sauvages de Joëlle Zask (inédit)
- Réflexions sur la traduction d'Ariana Harwicz et de Mikaël Gomez-Guthart (inédit)
- Du complotisme d'Eva Illouz (inédit)
- Exercices de mémoire de Sébastien Martinez (reprise poche étayé d'un développement inédit)
- Le Destin de l'Europe d'Ivan Krastev (reprise poche)
- Quand la forêt brûle de Joëlle Zask, (reprise poche)
- Comment lire des livres qu'on ne comprend pas d'Olivier Haralambon (inédit)

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'ateliers, d'activités	46,00	0,06%
Documentation	1 000,00	1,26%
Droits d'auteurs	12 128,00	15,28%
Imprimeur, maquettiste, graphiste, infographie, correction	52 795,00	66,52%
Frais de conception	5 240,00	6,60%
Autres services externes (communication, frais postaux et de télécommunication, routage, publicité, etc)	2 336,00	2,94%
Frais de personnel	5 824,00	7,34%
Total	79 369,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	59 369,00	74,80%
Région Ile-de-France	20 000,00	25,20%
Total	79 369,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP2021-285
Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP2021-376

DOSSIER N° 21005877 - L INFINIE COMEDIE - LIVRE 2021

Dispositif : Aide à la librairie indépendante - Investissement (n° 00001029)
Délibération Cadre : CR2017-61 modifiée du 10/03/2017
Imputation budgétaire : 903-312-20421-131015-300
Action : 13101501- Fonds d'investissement pour la culture

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante - Investissement	87 440,00 € HT	22,87 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L INFINIE COMEDIE
Adresse administrative : 6 RUE RENE ROECKEL
92340 BOURG-LA-REINE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur BENOIT TREMOLIERES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : renforcement du fonds, de la réalisation de travaux et achat de mobilier dans le cadre de l'aménagement d'une salle à l'étage de la librairie

Dates prévisionnelles : 1 mai 2021 - 1 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, accepte de subventionner l'opération, dont le début d'exécution précède la date de la commission permanente, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de ces travaux.

Description :
Créée en 2019, située à Bourg-la-Reine, dans la rue piétonne du quartier commerçant, L'infinie Comédie est une librairie généraliste d'une surface commerciale de 100m2 qui propose 15 000 références.

Aujourd'hui, le gérant envisage d'aménager d'une salle de 47m2 à l'étage de la librairie. Ce projet aura pour effet d'accroître la surface de vente de 50 % et donc de développer l'offre en jeunesse, bande dessinée et sciences humaines.

Lors de sa création, la librairie a bénéficié du soutien de l'ADELC, du CNL et de la Région.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- BOURG-LA-REINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	50 000,00	57,18%
Travaux	13 800,00	15,78%
Mobilier	23 640,00	27,04%
Total	87 440,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	37 440,00	42,82%
CNL (S)	30 000,00	34,31%
Région Ile-de-France	20 000,00	22,87%
Total	87 440,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine